

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 6 avril 2022

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2021-2022.762

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 28 janvier dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

- « Ce courriel fait office d'une demande officielle de ma part afin que vous puissiez me transmettre la totalité des informations personnelles et confidentielles que vous avez recueillies relativement à la COVID-19 principalement au moyen de l'application VaxiCode. De plus, étant préoccupée par les activités du fournisseur Akynos, je fais également la demande d'accès aux détails contractuelle existant entre le Gouv du Qc et Akynos. Donc sur le droit de l'accès à information j'aimerais que vous puissiez m'envoyer toutes autres informations collectées me concernant ou concernant ma famille en lien avec les mesures gouvernementales dans le cadre de la COVID-19.» (*sic*).

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer. Certains renseignements ont été masqués, car il s'agit de renseignements ayant des incidences sur l'économie. À l'appui de cette décision, nous invoquons les articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après la Loi.

Nous vous informons aussi que d'autres renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi.

... 2

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p. j. 3